



Que pourrai faire le propriétaire si je donne 1 mois de preavis

Par **perrin celine**, le **11/04/2008** à **17:10**

bonjour.nous louons une maison actuellement d un montant de 774.21 euros.suite a mon conges maternité nous avons eu des difficultés financières car il y a une carance dans les paiements.suite a cela nous avons eu un rejet de paiement de loyer et un cheque refuse du 2 eme loyer.actuellement nous avons toujours pas regler ses deux mois de loyers,les proprietaires nous ont demander de quitter les lieux par telephone.pui-je quitter le logement en donnant un mois de preavis sachant kil garderaient la caution pour les 2mois de loyers impayes?ils viennent d augmenter le loyer et refusent de signer le papier de remboursement de la caf.nous avons trouver une autre location moins chere et nous devons signer le bail mais on a peur des consequences que cela pourrait entrainer si il refusent de nous accorder un mois de preavis.nous vous remercions en avance pour vos conseils.merci beaucoup.

Par **julian45**, le **12/04/2008** à **13:28**

bonjour, vous risquez une mise en demeure pour payer les loyers en retard de plus il peut vous demander de regler des penalités de retards. Vous devez également faire trois mois de preavis sauf si vous êtes muté, que vous perdez votre emploi,... Toutefois il peut y avoir des jurisprudences ci joint un lien qui vous expliquera tout ça.

lien http://www.lesiteimmobilier.com/newsletter/actualite.aspx?arch_rid=25

Dans tous les cas votre caution finira certainement dans les mains du propriétaire car vous

devez payer vos loyers de retard. je n'ai pas tout les elements en mains mais des fois il faut savoir perdre un peu d'argent et remonter la pente au bout d'un an.
ci joint un lien qui peut vous aider pour le demenagement.

lien <http://www.gic.fr/>

cela peut vous avancer un nouveau dépôt de garantie qui est d un mois maintenant.
cordialement

Par **perrin celine**, le **12/04/2008** à **15:22**

merci ces gentild avoir repondu a ma question.jai eu le proprietaire au telephone pour lui demander de garder ma caution et de me rendre le cheque impaye pour le restitue a ma banque pour ne plus etre interdit bancaire et il refuse pour motif suivantil ont louer la maison pour 4 persone et non pour 5 car nous venons d avoir une petite fille qui a bientot 12 mois,pour la fosse septique ces pas logique se qui me dise ,reproche que le scooter fait trop de bruit le matin a 9heure quand ma fille de 16ans part travailler et le plus commique dans tout sa ces quil nous reproche que nos enfants soit trop bien tenu (tenu vestimentaire trop propre).dans ce cas se nest plus vivable nous preferons partir meme si ont doit y perdre de l argent ont y gagnera en liberte ailleur.nous vous remercions beaucoup pour l attention que vous avez pu porter a nos question.merci

Par **julian45**, le **12/04/2008** à **17:43**

De rien c grace à vous que l on existe n'hesitez pas a nous poser des questions ou en parler à vos amis.

Courage c un nouveau jour pour vous après ce demenagement.
cordialement